Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260723-DCM2026072302-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation
Le 17.07.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 23 juillet à 18h30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET.
Absents excusés : J-M DAVY ; F. THOMAS.
Pouvoir : F. THOMAS à M-L. SAUDRAIS.
Secrétaire de séance : Nicolas GALLAIS.

DCM-2026-07-23/02 : Instauration d'un règlement de cimetière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire, Considérant que :

- La commune gère un cimetière dont les règles d'utilisation doivent être formalisées par un règlement (article L. 2223-18 du CGCT) ;
- Ce règlement doit encadrer les concessions, les inhumations, et l'entretien des sépultures ;
- Une approche pragmatique et progressive est préférable pour une petite commune.

Décide par à l'unanimité :

- **DE CREER** un groupe de travail composé de Mme le Maire, Hervé AGAESSE, Marie-Laure SAUDRAIS, Annie LAVIEILLE, Eric POIGNANT ;
- **DE CHARGER** ce groupe d'étudier les règles de base (attribution des concessions, entretien, travaux…) et de rédiger un projet de règlement simple ;
- **DE SOUMETTRE** le projet final au Conseil Municipal pour adoption lors d'une prochaine séance.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 06 AOUT 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)